

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

05-POUVOIR
JUSTICE

03-SOCIÉTÉ
SOCIÉTÉ



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

05-POUVOIR
JUSTICE

03-SOCIÉTÉ
SOCIÉTÉ



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

05-POUVOIR
JUSTICE

03-SOCIÉTÉ
SOCIÉTÉ



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

05-POUVOIR
JUSTICE

03-SOCIÉTÉ
SOCIÉTÉ

20 février – Journée mondiale de la justice sociale

La justice sociale est fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Promouvoir la justice sociale ne consiste pas simplement à augmenter les revenus et à créer des emplois. C’est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d’expression pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que d’autonomie économique, sociale et politique. » « Le 26 novembre 2007, l'Assemblée générale a déclaré que la Journée mondiale de la justice sociale serait célébrée chaque année, le 20 février, à partir de sa soixante-troisième session.

20 février – Journée mondiale de la justice sociale

La justice sociale est fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Promouvoir la justice sociale ne consiste pas simplement à augmenter les revenus et à créer des emplois. C’est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d’expression pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que d’autonomie économique, sociale et politique. » « Le 26 novembre 2007, l'Assemblée générale a déclaré que la Journée mondiale de la justice sociale serait célébrée chaque année, le 20 février, à partir de sa soixante-troisième session.

20 février – Journée mondiale de la justice sociale

La justice sociale est fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Promouvoir la justice sociale ne consiste pas simplement à augmenter les revenus et à créer des emplois. C’est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d’expression pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que d’autonomie économique, sociale et politique. » « Le 26 novembre 2007, l'Assemblée générale a déclaré que la Journée mondiale de la justice sociale serait célébrée chaque année, le 20 février, à partir de sa soixante-troisième session.

20 février – Journée mondiale de la justice sociale

La justice sociale est fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Promouvoir la justice sociale ne consiste pas simplement à augmenter les revenus et à créer des emplois. C’est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d’expression pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que d’autonomie économique, sociale et politique. » « Le 26 novembre 2007, l'Assemblée générale a déclaré que la Journée mondiale de la justice sociale serait célébrée chaque année, le 20 février, à partir de sa soixante-troisième session.